



Je suis garant es souhaite le redire car ma fille divorce

Par **Epicena**, le **06/05/2017** à **23:51**

Bonsoir, voilà ma fille a pris une maison avec son conjoint et mon mari et moi nous sommes garants .par la suite la fille cest marié au bout d'un an elle veux divorcer et quitte la maison ,ma question est la suivante peux ton casser le bail en voulant nous redire en tant que garant car je pense pas que son mari va pas pouvoir paye le loyer aidez moi svp merci !

Par **cocotte1003**, le **07/05/2017** à **06:52**

Bonjour, votre fille et son mari doivent donné tous les deux leur préavis pour que le bail s'arrête et votre caution aussi. Tant qu'ils sont mariés, votre fille est solidaire des dettes de son mari même si elle part, cordialement

Par **amajuris**, le **07/05/2017** à **18:39**

bonjour,
le rôle de la personne caution est justement de payer lorsque la personne pour laquelle vous vous êtes portés caution ne paie plus.
il vaut que votre fille et son mari donné congé à leur bailleur en respectant les règles.
voir ce lien:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1168>
salutations